La Chine, Taïwan et le droit international

ou pourquoi Mélenchon a raison sur ce coup-là

lundi 8 août 2022, par Denis COLLIN

Beaucoup de gens y compris parmi ses alliés sont tombés sur le dos de Mélenchon en raison de ses déclarations sur la Chine. Disons-le sans détour : Mélenchon, sur cette affaire-là, a raison. Il a raison tout simplement parce qu'il suit le droit international, si faible, si imparfait et injuste parfois, mais qui est le seul garde-fou que nous ayons face à la guerre. Depuis plus d'un demi-siècle, la République populaire de Chine est reconnue comme le seul État chinois légal. Les États-Unis ont confirmé en 1978 cette reconnaissance. Dès 1971, la RPC a été admise à l'ONU et dispose d'un siège de membre permanent au Conseil de sécurité. Taïwan n'est donc qu'une province chinoise et évidemment aucun gouvernement ne peut, du point de vue du droit international, avoir des relations officielles avec Taïwan. Autrement dit, en se rendant en visite officielle à Taïwan, Mme Pelosi a tout simplement commis une violation grave du droit international. Ni plus ni moins.

C'est évidemment une provocation adressée au gouvernement de Pékin, qui s'inscrit dans la ligne américaine de harcèlement contre le pays qui est devenu la première puissance économique mondiale et dont, sur toute une série de plans, les États-Unis dépendent largement. Cette provocation est elle-même une partie de la stratégie du chaos que des démocrates américains promeuvent avec constance, espérant que leur supériorité militaire (au moins théorique) leur permettra de continuer d'imposer leur loi au monde entier.

J'entends bien que Taïwan est démocratique (en gros) et que le gouvernement de Pékin ne l'est pas. Mais c'est une affaire entre Chinois qui ne sera réglée que par le peuple chinois lui-même. Du reste, Taïwan n'a jamais proclamé son indépendance et entretient des relations économiques serrées avec la Chine continentale. On peut se désoler que les autres nations ne se gouvernent pas selon notre opinion, mais reconnaître le droit des nations à vivre comme bon leur semble, quelque scandaleuse nous paraisse leur conduite est un des principes fondamentaux de la recherche de la paix perpétuelle, telle que Kant l'a exposée magistralement en 1795 ! Inversement, le « devoir d'ingérence » au nom des droits de l'homme, défendu par nos ineffables Kouchner et BHL n'a jamais été que le drapeau des guerres impérialistes qui en vérité n'ont aucun souci des droits de l'homme.

Le 8 août 2022